

# PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

2021-2022

**ÉCOLE DE MONNOIR**

Adopté par le conseil d'établissement le 1<sup>er</sup> juin 2021



Commission scolaire  
**des Hautes-Rivières**

### Voici ce que votre plan de lutte devrait contenir

- Un portrait de la situation;
- Les moyens mis en place pour prévenir de telles situations;
- Les façons dont nous allons collaborer avec les parents;
- Les modalités de dénonciation;
- Les interventions qui seront faites et les mesures d'encadrement lorsque des situations se produisent;
- Le suivi qui sera fait après une dénonciation ou une situation;
- Les moyens pour soutenir les élèves et leur famille;
- Les sanctions disciplinaires applicables;
- Le respect de la confidentialité.

*Ce canevas contient plusieurs éléments et vous devrez choisir de conserver ce qui convient le mieux à votre école. Les éléments mentionnés plus haut devraient cependant en faire partie.*

## DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

L'école Monnoir accueille cette année 500 élèves de groupes réguliers de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Le nombre d'élèves a pratiquement doublé depuis l'ouverture de l'école en 2013. L'indice socio-économique est passé de 9 à 4 depuis 2019, augmentant ainsi le ratio d'élèves par groupe qui est passé de 20 à 26 de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année.

Plusieurs intervenants composent maintenant l'équipe de Monnoir : enseignants (36), éducatrices (11), TES (1) et technicienne (1) du service de garde, orthopédagogues (3), orthophoniste (1), psychoéducatrice (1), technicienne en éducation spécialisée (3) et soutien pédagogique (1). Tout une équipe de soutien travaille de pairs à cette équipe : secrétariat (2), conciergerie (2), surveillants d'élèves (4).

Divers services sont offerts et disponibles à l'école : l'orthopédagogie, le soutien de techniciennes en éducation spécialisée, l'orthophonie et la psychoéducation. Le service de psychologie est offert de façon centralisé auprès du centre de services scolaire seulement. Au besoin, le soutien d'une équipe-volante du secteur Monseigneur-Euclide-Théberge est aussi disponible.

## DESCRIPTION DU SERVICE DE GARDE

Le service de garde accueille les 175 élèves inscrits à temps plein ou partiel. Lors des journées pédagogiques, une vingtaine d'élèves viennent passer la journée. L'équipe est composée d'une dizaine d'éducatrices, d'une technicienne en éducation spécialisée et d'une technicienne en service de garde. Notre service de garde ouvre ses portes dès 6h30 le matin et termine la journée à 18h.

## MEMBRES DU COMITÉ

Direction : Natacha Lareau

Enseignants : Anne-Marie Provost, Éric Simard      Professionnels :

Technicien en éducation spécialisée : Carolanne Brière

Technicien en service de garde : Chantale Bernier

Autre (spécifier le titre) :

## INTRODUCTION

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école est entrée en vigueur le 15 juin 2012. L'application de cette loi oblige les directions d'école primaire ou secondaire à élaborer un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence qui tient compte de la réalité de son milieu. La mise en œuvre de ce nouveau plan de lutte est applicable dès cette année. La révision et l'actualisation de ce plan se font annuellement (article 75.1 de la LIP).

Ce plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des enjeux du plan d'engagement vers la réussite, soit un milieu bienveillant, stimulant et sécuritaire.

Ce plan de lutte s'inspire également des valeurs de notre Projet éducatif soit **Respect – Engagement – Bienveillance – Collaboration** et tend à faire connaître tout ce qui est et sera mis en place pour prévenir, intervenir et faire le suivi au regard de la violence et de l'intimidation. Par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent que chaque élève soit respecté, heureux et fier de son école.

## ASSISES LÉGALES

Ces assises sont à considérer lorsque des situations de violence, de harcèlement et d'intimidation sont traitées dans notre école et c'est sur ces assises que nos interventions, notre encadrement et notre soutien s'appuieront.

<p><u><a href="#">La Charte des droits et libertés du Québec</a></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Libertés et droits fondamentaux (articles 1 et 4)</li> </ul>	<p><u><a href="#">La Charte canadienne des droits et libertés</a></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vie, liberté et sécurité (article 7)</li> </ul>
<p><u><a href="#">Le Code civil du Québec</a></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrité de la personne (article 10)</li> <li>▪ Respect des droits de l'enfant (article 32)</li> <li>▪ Respect de la réputation et de la vie privée (article 35)</li> </ul>	<p><u><a href="#">Le Code criminel du Canada</a></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Harcèlement criminel (article 264 (1))</li> <li>▪ Proférer des menaces (article 264.1 (1))</li> <li>▪ Extorsion (article 346 (1))</li> <li>▪ Intimidation (article 423 (1))</li> </ul>
<p><u><a href="#">La Loi de l'instruction publique</a></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Obligations de l'enseignant (article 22)</li> <li>▪ Fonctions et pouvoirs généraux (article 76)</li> </ul>	<p><b>Code de vie de l'école</b> (voir agenda)</p>

## DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES

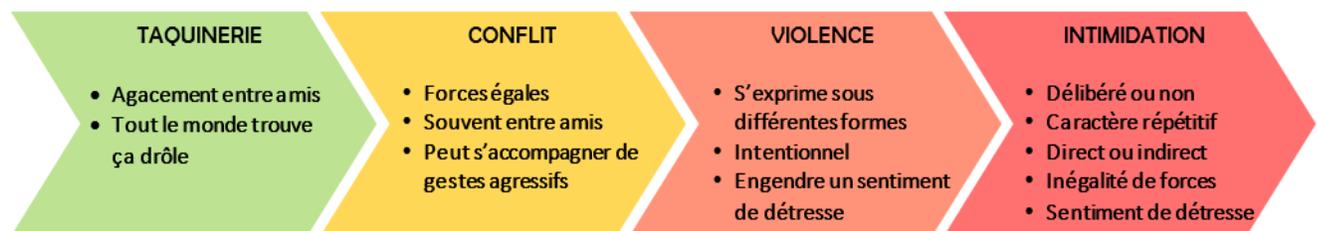
La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



### Formes d'intimidation

- Physique (coups de pied, bousculade, coups, attouchements sexuels);
- Psychologique (exclure du groupe, commérage, rumeurs) et sociale (discrimination raciale, religieuse, économique, orientation sexuelle, handicap ou caractéristique physique);
- Verbale (menaces, jurons, injures, blagues cruelles);
- Instrumentale (taxage);
- Cyber intimidation (conseil canadien de la sécurité) « Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui ».

### Intimidation ou conflits?

Les conflits, ainsi que leur gestion, font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.

Conflit	Intimidation
Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue	Une des personnes s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force)
Deux enfants cherchent à gagner	Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre
Deux élèves argumentent ce qui peut mener à des gestes agressifs	Un élève veut gagner et pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale pour y arriver
Rapport égalitaire	Rapport inégalitaire
Le conflit amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties lorsque résolu. Non résolu, les deux peuvent se sentir perdants.	Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins

### PORTRAIT DE LA SITUATION À L'ÉCOLE

Dans notre milieu, avant mars 2021, peu de situations d'intimidation nous étaient rapportées. Les interventions relevaient majoritairement de soutien à la gestion de conflits. Les causes principales de ces conflits sont surtout de l'ordre de l'impulsivité, de l'immatrité et/ou d'habiletés sociales inadéquates. La majorité des situations se produisent lors des récréations et des moments moins structurés. Nous observons que des conflits perdurent dans le temps, sans toutefois observer un rapport de force entre les individus la plupart du temps. Occasionnellement, au 3<sup>e</sup> cycle, notre aide a été sollicitée pour accompagner la gestion de conflits dû aux médias sociaux.

Toutefois, insultes et langage non-respectueux entre les élèves sont présents au quotidien. Beaucoup de violence verbale entendue un peu partout dans l'école (en classe, dans les déplacements, sur la cour, etc.), peu importe le moment de la journée. On observe ces situations principalement entre les élèves, mais parfois entre l'élève et l'adulte lors de l'intervention de celui-ci. Rares sont les gestes de violence à proprement parlé. Ils résultent majoritairement lors d'un conflit ou d'une situation de jeux.

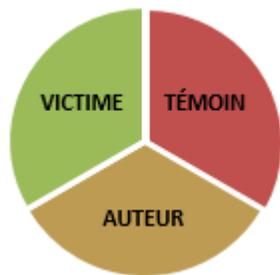
Depuis le contexte pandémique et le respect des bulles, nous observons une augmentation des situations d'intimidation ou de violence sur le chemin du retour à la maison depuis le printemps 2021. Un incident d'importance en violence s'est produit en mai 2021 impliquant des élèves de l'école, mais à l'extérieur du territoire et des heures d'accueil. La collaboration avec les policiers fut sollicitée.

Un sondage sera réalisé en début et en fin d'année, afin de connaître leur sentiment de sécurité et leur indice de bien-être à l'école (année scolaire 21-22)

Après avoir analysé le portrait de notre école, voici les priorités qui s'en dégagent :

- Développer les habiletés à communiquer respectueusement avec les autres pour entretenir des relations harmonieuses.
- Outiller les élèves afin de jouer adéquatement et de façon sécuritaire lors des moments moins structurés (récréations et dîners)
- Enseigner explicitement les stratégies de résolution de conflits (Justice alternative selon disponibilité)

## DIFFÉRENTS ACTEURS IMPLIQUÉS



PERSONNE N'EST À L'ABRI DE L'INTIMIDATION.

LES VICTIMES NE SONT PAS TOUJOURS LES PLUS VULNÉRABLES.

On croit à tort que les élèves auteurs de gestes d'intimidation sont les plus durs de l'école.

- Tous les élèves ont la capacité de devenir auteurs dans certaines circonstances, particulièrement en situation de groupe ou cachés derrière un écran.
- Il faut se rappeler qu'un élève auteur a la capacité d'adopter les bons comportements si l'on s'occupe rapidement de la situation.

## CONSÉQUENCES DE L'INTIMIDATION

### Conséquences possibles pour la victime

Stress et anxiété, diminution du sentiment de sécurité et confiance en lui en les autres, consommation de substances psychoactives.

### Conséquences possibles pour l'auteur

Difficultés personnelles : perception erronée des intentions hostiles des autres, colère, dépression, impulsivité... mais en est peu conscient.

Difficultés interpersonnelles : perçoit des intentions hostiles, difficulté à gérer la colère, manque d'empathie, peu de remords, faible estime de soi.

Difficultés académiques, professionnelles et légales : attitude négative envers les études, à risque de décrochage scolaire, plus faible revenu, plus impliqué dans le vandalisme, les bagarres, les vols, les abus d'alcool.

### Conséquences possibles pour les témoins

Stress et anxiété, diminution du sentiment de sécurité et confiance en autrui, consommation de substances psychoactives.

## SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

Sachant que la prévention et la sensibilisation permettent de réduire l'incidence de l'intimidation et de la violence, voici les moyens que nous mettrons en place pour prévenir de telles situations.

À l'école de Monnoir, nous préconisons des interventions positives favorisant le développement de relations harmonieuses ainsi que le développement d'habitudes de vie saines et sécuritaires.

		2021	2022	2023
Prévention et sensibilisation des élèves et du personnel	Plan pédagogique	Expérimentation du programme Moozoom qui vise l'enseignement des compétences sociales et émotionnelles		
	Plan social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignement de la démarche de résolution de conflits (<i>Justice Alternative</i>)</li> <li>- Billets <i>Beau geste</i></li> <li>- Gustave et cie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de prévention <i>Au cœur de l'Harmonie</i> ou <i>Vers le Pacifique ??</i></li> <li>- Élèves médiateurs et animateurs</li> <li>- Thématiques mensuelles</li> </ul>	
	Plan physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de surveillance avec zones</li> <li>- Stations actives et retours au calme</li> <li>- Station de gestions de conflits (école)</li> <li>- Activités-midi (gymnase)</li> <li>- Accueil le matin (entrée progressive et local Oasis ou TES)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suggestions d'activités par zones (ou anneaux)</li> <li>- Zones de jeux animés</li> <li>- Ajout du module de jeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacements sécuritaires (trottibus, corridor scolaire)</li> <li>- Aménagement/embellissement du chemin asphalté vers la cour</li> </ul>
Prévention et sensibilisation auprès des parents	Plan familial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publiciser les conférences offertes aux parents (CSSDHR)</li> <li>- Utilisation de la page Facebook</li> <li>- Résumé du plan de lutte à l'agenda</li> <li>- Publicisation du Guide Hibou</li> <li>- Communications mensuelles aux parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communications mensuelles aux parents (références page 17)</li> </ul>	

## MESURES D'INTERVENTION, D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN

### MESURES D'INTERVENTION

Voici comment nous comptons intervenir lors d'un évènement jugé comme étant de l'intimidation ou de la violence.

Afin de mettre fin au  
comportement  
immédiatement



- Nommer le comportement observé;
- Indiquer qu'il est inacceptable;
- Demander qu'il cesse immédiatement.



S'assurer que les  
témoins entendent le  
message

ARRÊTER	NOMMER	SIGNALER	ÉVALUER	RÉGLER	FAIRE LE SUIVI
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre fin à l'incident</li> <li>▪ Intervenir verbalement</li> <li>▪ Indiquer que ce comportement est inacceptable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Décrire le comportement inacceptable</li> <li>▪ Rappeler le comportement attendu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre la procédure pour signaler</li> <li>▪ Indiquer l'endroit</li> <li>▪ Nommer les personnes impliquées et le nombre de fois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La durée</li> <li>▪ Les rapports entre les personnes</li> <li>▪ La gravité et l'impact</li> <li>▪ La fréquence</li> </ul>	Répondre aux besoins de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La victime</li> <li>▪ Les témoins</li> <li>▪ L'auteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour auprès des différentes personnes concernées par l'évènement</li> </ul>

## MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN

Afin de soutenir et d'encadrer les victimes et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence, voici les mesures qui **pourraient** être prises. Le choix d'une mesure plutôt qu'une autre sera réalisé en se basant sur l'analyse de la situation et la vulnérabilité des élèves.

	Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
VICTIMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Être discret</b> : éloigner l'élève et le rencontrer seul.</li> <li>• <b>Reconnaître l'incident</b> : «Je regrette ce qui t'est arrivé».</li> <li>• <b>Identifier l'état de l'élève</b> : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse (l'inviter à parler de ses émotions).</li> <li>• <b>Recueillir de l'information</b> : Que s'est-il passé, qui, combien de fois?</li> <li>• <b>Évaluer le degré de victimisation</b> : la durée, les conséquences occasionnées, ses réactions, ses émotions et ses pensées.</li> <li>• <b>Établir un plan</b> pour assurer sa sécurité.</li> <li>• <b>Assurer</b> à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé.</li> <li>• <b>Rédiger un compte-rendu</b> sur l'incident et le remettre à la direction ou à l'intervenant qui assurera le suivi.</li> <li>• <b>Rencontre</b> avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence.</li> <li>• <b>Téléphoner</b> aux parents ou communiquer par écrit.</li> <li>• <b>Consigner les informations dans le SPI</b> (TES et/ou direction)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir un <b>lien avec l'élève</b></li> <li>• <b>Recadrer les perceptions biaisées</b> (se sent impuissant, s'attribue des torts, justifie la violence envers lui).</li> <li>• Développer des <b>solutions de rechange</b></li> <li>• <b>Favoriser l'inclusion sociale positive</b>, réduire l'isolement, l'amener à se rapprocher des amis positifs</li> <li>• <b>Outiller l'élève</b> dans le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi</li> <li>• <b>Rencontre avec un professionnel</b> de l'école au besoin</li> <li>• Participer à des activités de <b>développement d'habiletés sociales</b></li> <li>• <b>Recommander</b> l'élève à une personne ressource du milieu scolaire ou externe si nécessaire</li> </ul>	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées</p> <p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert</p>

<b>TÉMOINS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recueillir</b> les noms des témoins et les rencontrer</li> <li>• <b>Évaluer</b> le rôle du témoin dans la situation (actif, passif ou complice)</li> </ul> <p><b>TÉMOIN ACTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S’assurer</b> que les élèves vont bien</li> <li>• <b>Confirmer</b> que le comportement constaté est inacceptable</li> <li>• Nommer <b>l’importance de dénoncer</b> et le <b>féliciter</b></li> </ul> <p><b>TÉMOIN PASSIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S’assurer</b> que les élèves vont bien</li> <li>• <b>Nommer</b> que le comportement constaté est inacceptable</li> <li>• Nommer <b>l’importance de dénoncer</b> et de manifester leur désaccord s’ils se sentent à l’aise</li> </ul> <p><b>TÉMOIN COMPLICE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir auprès de lui <b>comme un auteur</b></li> </ul> <p><b>POUR TOUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Téléphoner</b> aux parents ou communication écrite</li> <li>• <b>S’assurer</b> que les élèves vont bien</li> <li>• Inviter l’élève à <b>parler de ses émotions</b></li> <li>• <b>Nommer</b> le comportement constaté et indiquer qu’il est inacceptable</li> <li>• Nommer <b>l’importance de dénoncer</b> et de manifester leur désaccord s’ils se sentent à l’aise</li> <li>• Mise en place de <b>mesures de soutien</b> si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir <b>un lien avec l’élève</b></li> <li>• Offrir à l’élève un <b>lieu de répit sécuritaire</b> au besoin</li> <li>• Activités d’éducation sur <b>l’importance de dénoncer</b> (évaluer son pouvoir, montrer son désaccord,</li> <li>• Participer à des activités de développement de <b>l’affirmation de soi</b></li> <li>• Possibilité d’une rencontre avec un professionnel de l’école</li> </ul>	<p>La personne responsable du suivi reverra l’élève pour évaluer la vulnérabilité de celui-ci à la suite de sa dénonciation</p>
----------------	--	--	---

## VOLET AUTEUR

En tenant compte du contexte, une analyse de la situation est nécessaire afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'une situation d'intimidation :

1. Est-ce qu'il y a **inégalité dans les rapports de force**?
2. Est-ce que ce geste a pour effet **d'engendrer des sentiments** de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser?
3. Est-ce que ce geste a un **caractère répétitif ou non**?
4. Est-ce que cela a des **conséquences néfastes** pour la victime ou les autres personnes impliquées?

Nous interviendrons auprès des **auteurs de gestes d'intimidation** afin de les soutenir pour qu'ils puissent développer des comportements pros sociaux. Une intervention efficace doit inclure une conséquence logique et éducative pour promouvoir un réel changement chez l'élève.

### Conséquences logiques et éducatives

Bien que la conséquence punitive renvoie un message clair à la communauté scolaire que le comportement n'est pas accepté et est désapprouvé, règle générale elle ne permet pas à l'élève d'apprendre sur sa conduite et sur les façons de la modifier. **Une intervention efficace doit inclure une conséquence logique et éducative pour promouvoir un réel changement chez le jeune.** Une approche strictement punitive et d'exclusion peut nuire, car elle risque d'amplifier le sentiment de persécution et d'injustice perçue, ce qui lui donne raison d'être agressif pour se protéger.

Une approche visant à **inclure l'auteur dans la recherche de solutions**, notamment celles réparatrices, lui retire une partie de sa relation de pouvoir (qu'il doit redonner à l'autre). Dans certaines situations, on pourrait aussi impliquer la victime dans cette **recherche de solutions réparatrices**, ce qui conséquemment pourrait rehausser son sentiment de pouvoir (évidemment, la victime doit accepter de s'engager dans une telle démarche, dans l'anonymat et en l'absence des auteurs). Ceci étant dit, c'est à l'intervenant d'annoncer et de porter la responsabilité de la conséquence. Lors de l'application de conséquences éducatives et positives, il est important de mettre l'accent sur le comportement de l'élève et non sa valeur en tant que personne.

Pour permettre à un élève de changer, il faut avant toute chose **croire en son potentiel de le faire.**

Voici donc des mesures de soutien et d'encadrement et sanctions, que nous pourrions mettre en place **en fonction de l'analyse de la situation de l'élève et de la gravité du geste posé.**

### Mesures de soutien

- Établir et maintenir un lien avec l'élève.
- Soutenir l'élève dans la recherche de solutions pour que la situation cesse.
- Sensibiliser l'élève sur l'impact de ses gestes, prise de conscience.
- Défaire les justifications en utilisant le questionnement et la réflexion.
- Effectuer un encadrement individualisé.
- Augmenter la surveillance autour de l'élève (rédiger un plan qui inclut toutes les zones à surveiller dans l'école ainsi que lors du transport en autobus ou à la marche).

- Trouver des alternatives au comportement (en lien avec le but recherché par l'élève: recherche d'attention, de pouvoir, de se faire des amis, pour rompre l'ennui, etc.).
- Impliquer les parents dans la recherche de solutions et communiquer de manière constante avec ceux-ci.
- Possibilité de référence aux professionnels de l'école ou d'un autre organisme, selon le niveau de gravité et les besoins.
- Utiliser le renforcement positif, valorisation de ses bons comportements.

### Mesures d'encadrement et sanctions

- **Restreindre la liberté de mouvement** : pauses et/ou dîners assignés, se rapporter lors des transitions, exclusion du transport scolaire, interdiction de sortir de la classe seule, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;
- **Restreindre la liberté d'association** : interdiction de fréquenter certains élèves de l'école, assigner un nouveau casier, une place pour le dîner, un pupitre dans la classe, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;
- **Restreindre la liberté participative** : retirer des privilèges de participation à des activités perçues comme positives ou une récompense jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;
- **Restreindre l'utilisation du temps**: reprise de temps qui fut perdu ou qui a été perdu par d'autres étant donné le comportement problématique;
- **Réparer son geste**: commettre un geste dont l'intention et l'effet sont de rétablir une situation (faire des excuses sincères, rendre un service, réparer ce qui est brisé, redonner ce qui a été volé, payer les dommages, etc.);
- **Assumer ses gestes** : contacter ses parents et leur expliquer son comportement, présenter ses excuses devant un groupe et expliquer ce qui était inapproprié dans ses comportements, etc.
- **Suspension à l'interne ou à l'externe** (voir protocole)

La conséquence logique **doit être en lien avec le comportement**. Lorsqu'on l'applique, il est important de **faire valoir** que le jeune **doit porter la responsabilité de ses gestes**, que lorsqu'il commet un geste inapproprié il fait le choix de recevoir une conséquence logique. La conséquence en soi est **appliquée avec une intention neutre**, on ne souhaite pas provoquer, humilier ou moraliser, mais faire vivre l'effet logique de sa conduite. Elle ne doit pas s'inscrire dans une lutte de pouvoir. L'intention, le ton de voix et le respect avec laquelle la conséquence est appliquée est important pour qu'elle revête ce sens. On doit **reconnaître le jeune qui réussit à accomplir sa conséquence**. Somme toute, la conséquence doit être **respectueuse, pertinente et réaliste**.

Les conséquences éducatives visent quant à elles à apprendre quelque chose en rapport avec le comportement. La réflexion peut s'avérer un outil parfois utile s'il est partagé avec le parent, pour que le jeune offre le même discours sur sa conduite à l'école et à la maison.

## PROTOCOLE EN CAS DE SUSPENSION

La suspension interne ou externe doit demeurer une **mesure exceptionnelle** et applicable dans des situations graves. Seule la direction peut appliquer cette mesure. Elle doit en faire part à la direction générale via le SPI.

**Avant le départ de l'élève de l'école, un membre de la direction et/ou TES doit :**

- Parler aux parents;
- Envoyer une lettre de suspension;
- Consigner une copie de la lettre de suspension au dossier.

**Au retour de la suspension, l'élève peut :**

- Se présenter directement au secrétariat ou auprès de la TES (avec ou sans son parent selon ce que la direction demande);
- Avec la T.E.S. et/ou la direction, faire un retour sur l'évènement et un plan de réintégration sera mis en place (récréation guidée, geste réparateur, atelier avec la T.E.S., retrait de certaines zones de la cour, etc.);
- Signer un contrat d'engagement, aussi signé par les parents et tous intervenants impliqués.

## MODALITÉS DE DÉNONCIATION

Voici les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un membre du personnel.

<b>PROCESSUS DE DÉNONCIATION ET DE SUIVI DE NOTRE ÉCOLE</b>
Je fais une dénonciation verbalement ou je consigne l'incident à l'aide de la <i>Fiche informative - Intervention violence et/ou intimidation</i> . (Annexe A)
Je transmets l'information aux éducatrices spécialisées ou à un membre de la direction.
Nom de la personne qui fait le suivi : éducatrices spécialisées ou un membre de la direction.

**La direction de l'école :**

- S'engage à faire le suivi des actions prévues en fonction de l'acte d'intimidation ou de violence avec diligence (75.2 de la LIP);
- Communique promptement avec les parents des élèves impliqués lorsqu'il est saisi d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (article 96.12 de la LIP);
- Informe les parents de leur droit de contacter le service à la clientèle dans la mesure où ils ne sont pas satisfaits du traitement du signalement (article 96.12 de la LIP).

## COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Nous sommes alliés dans l'intervention et nous travaillons ensemble à éduquer les citoyens de demain. Ainsi, les intervenants scolaires sont là pour répondre à vos questions tout autant que nous avons besoin de votre collaboration.

Cependant, il est important de garder en tête que **les professionnels scolaires, dans certains cas, ne pourront pas tout vous dire, par souci d'éthique et pour respecter la confidentialité** (guide Hibou).

**Afin de susciter la collaboration parents-école à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons :**

- Déposer sur le site de l'école les documents en lien avec le sujet : guide Hibou, informations sur les conférences, ateliers offerts, etc.
- Faire part du code de vie de l'école et des actions préventives positives mises en place.
- Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant.
- Sensibiliser les parents sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence.
- Rendre accessible le plan de lutte et toutes autres informations pertinentes pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. (article 75.1 de la LIP)

### QUE FAIRE?

Si votre enfant est victime d'intimidation	Si votre enfant est témoin d'intimidation	Si votre enfant a posé des gestes d'intimidation ou qu'il a eu un comportement d'intimidateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le sécuriser;</li> <li>▪ Discutez du problème;</li> <li>▪ Entrez en contact avec le personnel de l'école;</li> <li>▪ Aidez votre enfant à regagner son estime de soi;</li> <li>▪ Lui apprendre à réagir adéquatement face aux comportements de violence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discutez du problème;</li> <li>▪ Entrez en contact avec le personnel de l'école;</li> <li>▪ Amenez votre enfant à dénoncer l'acte d'intimidation dans un climat de confiance et de respect;</li> <li>▪ Lui apprendre à faire face aux comportements d'intimidation envers autrui.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évitez de banaliser la situation;</li> <li>▪ Travaillez en partenariat avec l'école;</li> <li>▪ Discutez avec votre enfant et donnez-lui des alternatives positives;</li> <li>▪ Interdire ce comportement;</li> <li>▪ Lui faire comprendre que vous prenez la situation au sérieux et lui expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles;</li> <li>▪ Supervisez ses activités;</li> <li>▪ Exposez les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).</li> </ul>
<p><b>Soutien offert par l'école :</b> Au besoin, accompagner le parent à remplir le formulaire du CISSS pour de l'aide externe, le rencontrer pour soutenir et élaborer une démarche commune auprès de son enfant, lui proposer de pistes d'intervention à faire à la maison.</p>		

## SIGNALEMENT ET SUIVI

Si votre enfant se dit victime ou s'il est témoin d'intimidation, vous avez l'obligation de signaler en suivant la procédure suivante :

1. Écrire un message ou téléphoner à l'enseignante;
2. Si après 48 heures, après avoir laissé un message à l'enseignant(e) et s'il ou elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous téléphonez à la secrétaire de l'école qui s'assurera de transmettre le message à un membre de la direction (450-725-2003);
3. Si après 48 heures, après avoir laissé un message à la direction et qu'elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous pouvez téléphoner à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (450 359-6411 poste 8622 ou 7510). Par courriel : [servicealaclientele@csdhr.qc.ca](mailto:servicealaclientele@csdhr.qc.ca)
4. Si après avoir franchi les étapes précédentes, vous êtes toujours insatisfait de l'examen de votre plainte ou du résultat de cet examen, vous avez la possibilité de vous adresser au protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry. Le protecteur de l'élève est indépendant, impartial et doit préserver la confidentialité de toutes les informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions.

Le poste de protecteur de l'élève a été créé à la suite de la mise en vigueur de nouvelles dispositions législatives en matière de suivi à donner aux plaintes des élèves ou leurs parents. Le protecteur de l'élève n'est pas un représentant des parents ni de la Commission scolaire. Après avoir examiné une plainte, le protecteur de l'élève émet des recommandations au Conseil des commissaires. Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

**Me Christian Beaudry**  
210, rue Notre-Dame  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3  
Tél.: 1 855 350-3162 (sans frais)  
Courriel: [protecteur.eleve@csdhr.qc.ca](mailto:protecteur.eleve@csdhr.qc.ca)

### **Volet intimidation ou violence d'un adulte envers un élève**

Dans la mesure où un adulte pose un geste d'intimidation ou de violence envers un élève, une action sera prise et un suivi sera réalisé par la direction de l'école selon la gravité du geste posé.

### **Volet intimidation ou violence entre adultes**

Les cas d'intimidation ou de violence entre adultes seront traités conformément à la politique de la commission scolaire visant à contrer la violence en milieu de travail.

Voici les moyens que peuvent prendre les victimes et les témoins pour signaler un acte d'intimidation ou de violence.

Comment vous ou votre enfant pouvez signaler un acte d'intimidation ou de violence si votre enfant est victime ou témoin?	
<p>En personne</p> 	À son enseignant ou à un adulte en qui il a confiance
<p>Par courriel</p> 	EpDeMonnoir@csdhr.qc.ca
<p>Au téléphone</p> 	450 725-2003
<p>Par écrit</p> 	Boite de courrier prévu à cet effet (billet déposé par l'élève) près des bureaux des éducatrices spécialisées.

## RESSOURCES

- Guide Hibou
- Tel-Jeunes (1 800 263-3366)
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute (<http://www.jeunessejecoute.ca/>)
- [www.mojagis.com](http://www.mojagis.com)
- <http://www.plusfort.org/>
- CISSS
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)



Fiche informative  
Intervention violence et/ou intimidation

Date de l'événement: \_\_\_\_\_

Résumé de l'événement:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom de l'adulte témoin : \_\_\_\_\_



Élèves impliqués :

Nom : \_\_\_\_\_  Auteur  Co-auteur  Victime  Témoin

Nom : \_\_\_\_\_  Auteur  Co-auteur  Victime  Témoin

Nom : \_\_\_\_\_  Auteur  Co-auteur  Victime  Témoin

Après enquête et vérifications, il s'agit d'une situation de :

Conflit  Violence  Intimidation

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



### Interventions

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Élève rencontré par :  la direction d'école  un intervenant de l'école

Communication aux parents réalisée par : \_\_\_\_\_

Mode de communication : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Mesures d'encadrement et de soutien prises pour donner suite à cet événement :

<input type="checkbox"/> Gestes réparateurs	<input type="checkbox"/> Manquement à l'agenda
<input type="checkbox"/> Récréation guidée	<input type="checkbox"/> Suspension interne
<input type="checkbox"/> Interdiction de contact	<input type="checkbox"/> Suspension externe
<input type="checkbox"/> Retrait de la zone à risque	<input type="checkbox"/> Suivi par un intervenant
<input type="checkbox"/> Autres : _____	

### Interventions

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Élève rencontré par :  la direction d'école  un intervenant de l'école

Communication aux parents réalisée par : \_\_\_\_\_

Mode de communication : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Mesures d'encadrement et de soutien prises pour donner suite à cet événement :

<input type="checkbox"/> Gestes réparateurs	<input type="checkbox"/> Manquement à l'agenda
<input type="checkbox"/> Récréation guidée	<input type="checkbox"/> Suspension interne
<input type="checkbox"/> Interdiction de contact	<input type="checkbox"/> Suspension externe
<input type="checkbox"/> Retrait de la zone à risque	<input type="checkbox"/> Suivi par un intervenant
<input type="checkbox"/> Autres : _____	

### Interventions

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Élève rencontré par :  la direction d'école  un intervenant de l'école

Communication aux parents réalisée par : \_\_\_\_\_

Mode de communication : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Mesures d'encadrement et de soutien prises pour donner suite à cet événement :

<input type="checkbox"/> Gestes réparateurs	<input type="checkbox"/> Manquement à l'agenda
<input type="checkbox"/> Récréation guidée	<input type="checkbox"/> Suspension interne
<input type="checkbox"/> Interdiction de contact	<input type="checkbox"/> Suspension externe
<input type="checkbox"/> Retrait de la zone à risque	<input type="checkbox"/> Suivi par un intervenant
<input type="checkbox"/> Autres : _____	

Entré dans le SPI Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



Le \_\_\_\_\_

Aux parents de \_\_\_\_\_ groupe : \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

Il a été porté à mon attention que votre enfant a :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Compte tenu de la situation, vous comprendrez que de tels comportements ne peuvent être acceptés. En conséquence, votre enfant a été retiré de la classe, ou sera retiré, en suspension interne le \_\_\_\_\_ sous la surveillance de l'éducatrice spécialisée et de la direction.

Nous apprécierions grandement votre collaboration afin d'échanger avec votre enfant sur cette situation. En espérant que celle-ci ne se reproduira plus.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez de plus amples informations.

Merci de votre habituelle collaboration,

Natacha Lareau  
Directrice

J'ai pris connaissance de la suspension interne de mon enfant.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ groupe : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_



Le \_\_\_\_\_

Aux parents de \_\_\_\_\_ groupe : \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

Il a été porté à mon attention que votre enfant a :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Compte tenu de la situation, vous comprendrez que de tels comportements ne peuvent être acceptés. En conséquence, votre enfant a été retiré de la classe, ou sera retiré, en suspension interne le \_\_\_\_\_ sous la surveillance de l'éducatrice spécialisée et de la direction.

Nous apprécierions grandement votre collaboration afin d'échanger avec votre enfant sur cette situation. En espérant que celle-ci ne se reproduira plus.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez de plus amples informations.

Merci de votre habituelle collaboration,

Sophie Lambert  
Directrice adjointe

J'ai pris connaissance de la suspension interne de mon enfant.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ groupe : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_